

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 23
- votants : 23

Délibération n° 26.03.20.023

L'an deux mille vingt-six, le 20 du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 16 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Samantha LAMY, Alain ALBERTEAU, Anita BARBARIT, Giovanni RAGON, Manuella ROUET, Gildas BELAUD, Chrystèle LEBRUN, Gérard ARNAUDEAU, Nathalie GERBAUD, Laurent GUILLOTON, Josiane SIGOGNE, Vital LEMASSON, Isabelle VEILLAT, Ludovic POUPIN, Fanny LASSAIRE, David POUPLIN, Valérie RAGOT, Gonzague CUEGNIET, Jean-Loup BOURMAUD, Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Guillaume GALLAIS.

SECRÉTAIRE : Manuella ROUET

Création de postes d'Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de six adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 4 abstentions (Marie-Michelle CHAIGNEAU – Laurence GIRARD – Jean-Loup BOURMAUD – Guillaume GALLAIS) :

- d'approuver la création de cinq postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

Le Secrétaire

